

**Pour déposer
vos déchets
alimentaires...**

Utilisez un bioseau dans votre cuisine (à vider et à nettoyer régulièrement); des sacs en kraft. Lorsque le sac est rempli, déposez-le bien fermé dans le bac déchets alimentaires.



**Vous habitez en
maison individuelle
ou logement
collectif ?**

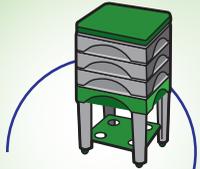
Demandez la mise
à disposition d'un
composteur.



**QUELLES
SOLUTIONS
pour sortir les
déchets alimentaires
de nos poubelles ?**

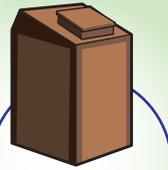
**Vous habitez en
appartement ou en maison
avec un extérieur réduit ?**

Demandez l'installation d'un composteur partagé (copropriété) ou d'un lombricomposteur (appartement ou petit jardin).



**Des points
d'apport volontaire
à disposition ?**

Des points d'apport volontaires ont été installés progressivement sur le territoire.



DÉCHETS ALIMENTAIRES

**LA BONNE
IDÉE**

C'EST DE LES TRIER !



ADOPTÉZ MAINTENANT LE BON RÉFLEXE... TRIEZ VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES !

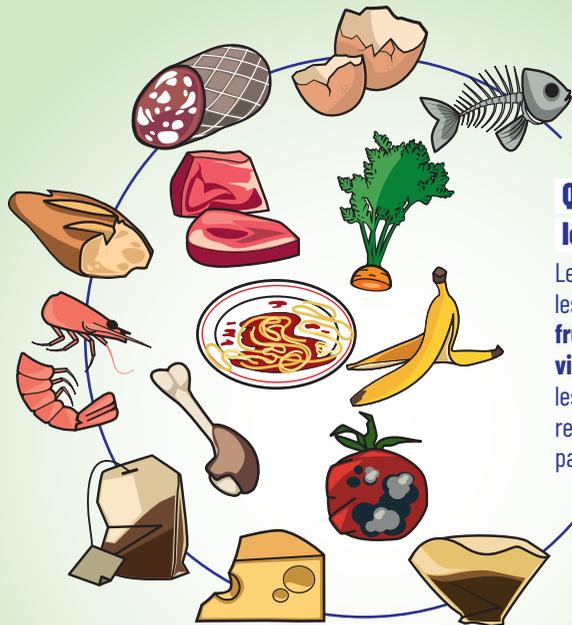
C'est quoi un déchet alimentaire ?

Il fait partie intégrante de ce qu'on appelle les biodéchets. Les déchets alimentaires sont **les déchets organiques de la maison**. Une catégorie de déchets qui intègrent les préparations de repas, les restes de repas, les produits alimentaires périmés sans emballage...



Quels déchets ne sont pas acceptés ?

Les emballages et aliments emballés, la vaisselle jetable, les capsules de café, les huiles, les cagettes en bois, les mégots, les couches et les litières, **les huiles usagées (qui doivent faire l'objet d'un traitement à part)**, les déchets végétaux, les produits d'hygiène...



Quoi mettre dans le bac de collecte dédié ?

Les épluchures, les coquilles d'œuf et de fruits secs, les découpes de viande... **Mais aussi les légumes, les fruits, les sauces, les féculents, les os et restes de viandes**, les charcuteries, arêtes et restes de poisson, les crustacés, les restes de fromage, le pain sec, les restes de pâtisseries... Le thé avec ou sans sachet en papier, le café avec ou sans filtre ...



SORTIR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES DE NOS POUBELLES, POURQUOI ?



Ils sont composés majoritairement de **matière organique**, qui se dégrade naturellement !

Constitués d'eau, les brûler dans un incinérateur n'a pas de sens !

Les trier, c'est **réduire** le volume des ordures ménagères résiduelles (OMR) !

Composter ou méthaniser ces déchets, c'est **fabriquer** un engrais naturel ou **produire** de l'énergie !



1/3 des ordures ménagères

envoyées en incinération ou à l'enfouissement sont des biodéchets ou déchets alimentaires.

75 KG C'est la part annuelle

des déchets alimentaires dans la poubelle résiduelle de **chaque Francilien**.

2 grandes solutions sont possibles

pour traiter ces déchets alimentaires : le **compostage** (individuel ou collectif) et le **collecte séparée** (en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire).

2,8 millions de tonnes

C'est l'estimation d'amendement pour le sol ou de biogaz que pourraient générer **la valorisation** des biodéchets et/ou déchets alimentaires.

Avec 100 KG

de déchets alimentaires, il est possible de produire **6,5 litres de biocarburant** et **30 kg de compost**.